

UNE PRODUCTION DE DÉCHETS VALORISÉE

En 2015, environ 86 048 tonnes d'ordures ménagères assimilées ont été collectées sur le territoire. Pour autant, la collecte d'ordures ménagères résiduelles à hauteur de 253 kg par habitant reste largement supérieure à la moyenne en Côte d'Or évaluée par l'ADEME à 228 kg/hab/an. Si l'objectif fixé dans le Programme Local de Prévention de réduire de 7 % la production d'ordures ménagères entre 2010 et 2015 a été atteint, la loi de transition énergétique pour la croissance verte fixe une réduction de 10% des déchets ménagers et assimilés entre 2010 et 2020, enjeu de taille dans le contexte d'augmentation de la population et d'attractivité territoriale.

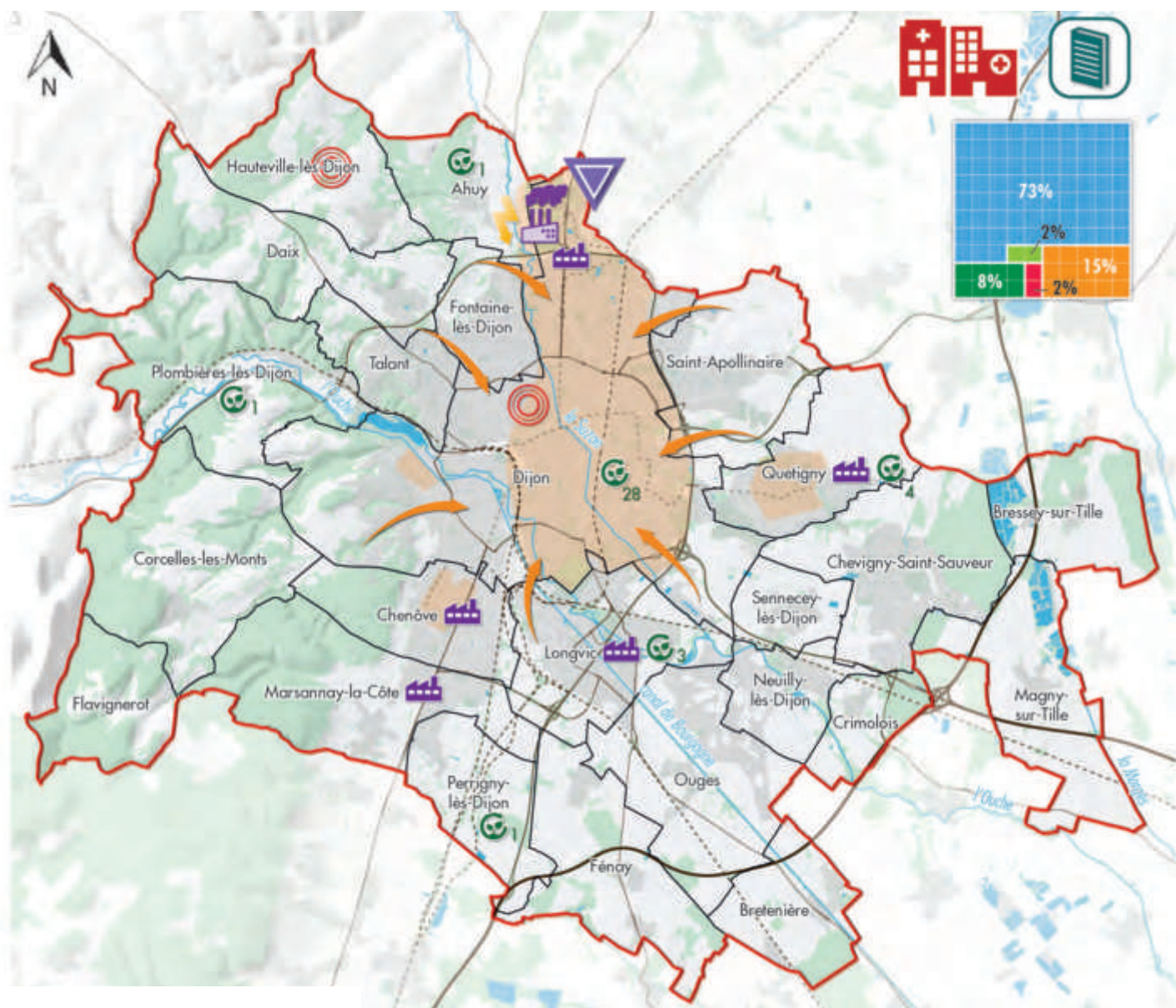
La Communauté Urbaine du Grand Dijon endosse les compétences de collecte, d'élimination et de valorisation des déchets. Dans l'objectif de répondre à l'ensemble du cycle d'élimination des déchets, le service collecte, prévention, traitement et valorisation des déchets fait appel à des acteurs privés dans le cadre des marchés publics (collecte, tri, déchetteries...) et à une régie pour l'Usine d'Incinération des Ordures Ménagères (UIOM).

La collecte s'effectue en porte-à-porte (PAP) sur l'ensemble des communes, complétée par des points d'apports volontaires (PAV) pour certains types de déchets (collecte sélective, verre, etc). En parallèle, l'accès aux cinq déchetteries du territoire (Chenôve, Dijon, Longvic, Marsannay-la-Côte, et Quetigny) pour la réception et le traitement des autres déchets, permettent de répondre à l'ensemble des besoins des habitants. Les changements des habitudes de consommations et les efforts entrepris démontrent des taux relativement encourageants. Entre 2010 et 2015, le tonnage collecté d'ordures ménagères et assimilées a baissé de 7,4 % et la performance de recyclage de 53,21 kg par habitant par an et le taux de refus de 14% sont exemplaires. Ces chiffres sont marqueurs d'une politique ambitieuse développée sur le territoire depuis plusieurs années : implantation de P.A.V et de bornes enterrées (Dijon), actions de sensibilisation au tri des déchets, actions de promotion du compostage partagé, de la réparation, du réemploi... Par ailleurs, le Grand Dijon dispose d'équipements de traitements performants. Le centre de tri des déchets recyclables d'une capacité de 30 000 tonnes par an traite 24 000 tonnes dont 14 700 tonnes proviennent du Grand Dijon, et répond aux besoins futurs en matière de tri sur le territoire.

L'Usine d'Incinération des Ordures Ménagères (UIOM) du Grand Dijon, d'une capacité de 140 000 tonnes par an, est engagée dans une démarche environnementale et est certifiée ISO 14 0001 et ISO 50 001. Le choix de l'incinération et de la valorisation énergétique permet ainsi à cette usine de produire de l'électricité et de la chaleur. De plus, la création d'une unité de méthanisation est à l'étude afin de valoriser les déchets issus de l'agroalimentaire, de l'assainissement et des déchets verts, et présente un potentiel de 54 GWh/an. Ces installations ont potentiellement un impact sur l'environnement notamment en termes de qualité de l'air et de pollution des sols ce qui nécessite des contrôles permanents afin de maîtriser ces risques.

Certains dysfonctionnements viennent impacter le service de collecte des déchets : des immeubles anciens ne disposant pas de locaux adaptés au stockage des déchets ou encore le centre-ville de Dijon ne permettant pas l'installation du nombre de points de tri nécessaires... Cela démontre la nécessité de poursuivre les efforts et les réflexions menées en faveur d'une bonne gestion des déchets sur le territoire. Par ailleurs, la collectivité a pour objectif d'améliorer constamment la valorisation organique et énergétique des gisements de déchets ainsi que de prévenir la saturation des infrastructures (Centre d'Enfouissement Technique, déchèterie de Quetigny...).

Retenue pour l'appel à projet « Territoire Zero Déchet, Zero Gaspillage » lancé en 2015 par l'État, la Communauté Urbaine pourra également s'engager dans des défis complémentaires aux actions déjà menées notamment en matière d'économie circulaire et d'écologie industrielle et territoriale.



Sources : IGN, Grand Dijon
Réalisation : EVEN Août 2016

Une production de déchets importante

- Un surplus de la balance des ordures ménagères récoltées
- Ordures ménagères : 253 kg/hab
- Emballages ménagers recyclables : 53,50 kg/hab
- Verre : 28,67 kg/hab
- Encombrants : 7,15 kg/hab
- Déchets verts : 5,58 kg/hab

Des impacts sanitaires et environnementaux et paysagers

- Des dépôts sauvages rencontrés
- Un programme de surveillance de l'impact et des points de contrôles des polluants sur le territoire
- Un risque sanitaire infectieux identifié dans le Plan Régional d'Élimination des Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux et le traitement des DASRI

Les déchets : une ressource potentiellement valorisable

Une valorisation énergétique des déchets pour la production d'électricité et de chaleur

- Un réseau de chaleur alimenté par la valorisation des déchets et les chaufferies biomasse
- Vente d'électricité issue de la combustion des déchets

Une valorisation organique des déchets verts

- Un Plan d'actions de prévention des déchets verts pour une valorisation agricole
- Des sites de compostage partagé qui valorisent les biodéchets

Des avancées environnementales et sanitaires pour le traitement des déchets

- L'UIOM, une usine d'incinération des déchets ménagers classée ICPE engagée dans une démarche environnementale et certifiée ISO
- Un réseau de déchèteries réservées aux particuliers
- Un centre d'enfouissement technique des déchets inertes de classe III

UNE QUALITÉ DE L'AIR SATISFAISANTE

La stratégie territoriale, régionale et locale est orientée vers la surveillance, la préservation et l'amélioration de la qualité de l'air. Elle est assurée sur le territoire du Grand Dijon par l'association ATMOSF'air Bourgogne à l'aide d'un réseau de 6 stations de mesures de la qualité de l'air. Trois d'entre elles permettent de rendre compte de la qualité de l'air en milieu urbain (Pasteur, Péjoces et Tarnier), une en milieu périurbain située à Daix, la dernière d'entre elles étant implantée à proximité du trafic (boulevard Trémouille).

De nombreux paramètres font varier les niveaux de pollution. Configuration des rues, des formes urbaines, la densité du trafic et les conditions météorologiques entraînent ainsi une plus ou moins forte exposition des populations. Une pollution de fond globale sur l'ensemble du territoire peut ainsi être relevée. Des secteurs de concentration des polluants sont cependant observés, notamment en lien avec les réseaux routiers majeurs.

Le territoire dijonnais présente globalement une qualité de l'air relativement bonne et préservée. L'indice ATMO pour l'année 2015 montre des indices de qualité bon à très bon 72% de l'année. Les principaux polluants responsables du déclassement de l'indice sont d'abord l'ozone, les particules fines puis le dioxyde d'azote.

Deux sortes de normes sont édictées pour plusieurs polluants identifiés de manière à permettre de réduire les effets nocifs des polluants sur la santé et l'environnement : une valeur cible qui est à atteindre dans la mesure du possible, et des valeurs limites, d'information et d'alerte, qu'il convient de ne pas dépasser.

Concernant le dioxyde d'azote, c'est la cinquième année consécutive sur l'ensemble de la région que les valeurs limites sont respectées pour ce polluant. Les seuils d'information et d'alerte n'ont ainsi pas été atteints. En 2015, le seuil d'information a toutefois été atteint pour l'ozone sur le territoire dijonnais. Les concentrations les plus fortes sont relevées en été, et en dehors des zones urbaines denses : la station de Daix sur l'agglomération présente ainsi les plus forts taux sur le Grand Dijon. Si les concentrations mesurées en PM_{2,5} (particules fines) sont inférieures à la valeur limite, elles se situent toutefois au-delà de la valeur recommandée par l'OMS. Ce sont les PM₁₀ (particules fines) qui sont responsables des principaux dépassements du seuil d'alerte sur le territoire. En 2015, un dépassement du seuil d'alerte a ainsi été enregistré accompagné de 4 jours de persistance en raison de l'important épisode de pollution du mois de mars ayant touché une large partie du territoire national.

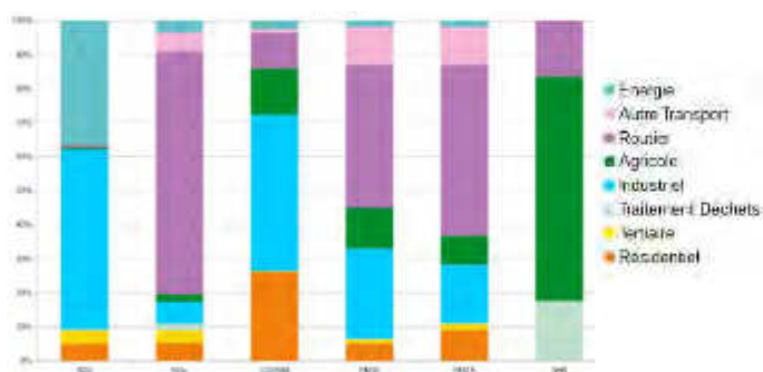
Il faut également noter que sur cette même année, le seuil d'information a été dépassé 7 fois.

D'autres polluants ne font pas l'objet de mesures réglementaires. C'est le cas des pesticides par exemple, pour lesquels des prélèvements effectués en 2013 par ATMOSF'air Bourgogne ont montré la présence de molécules dans l'air sur le territoire du Grand Dijon.

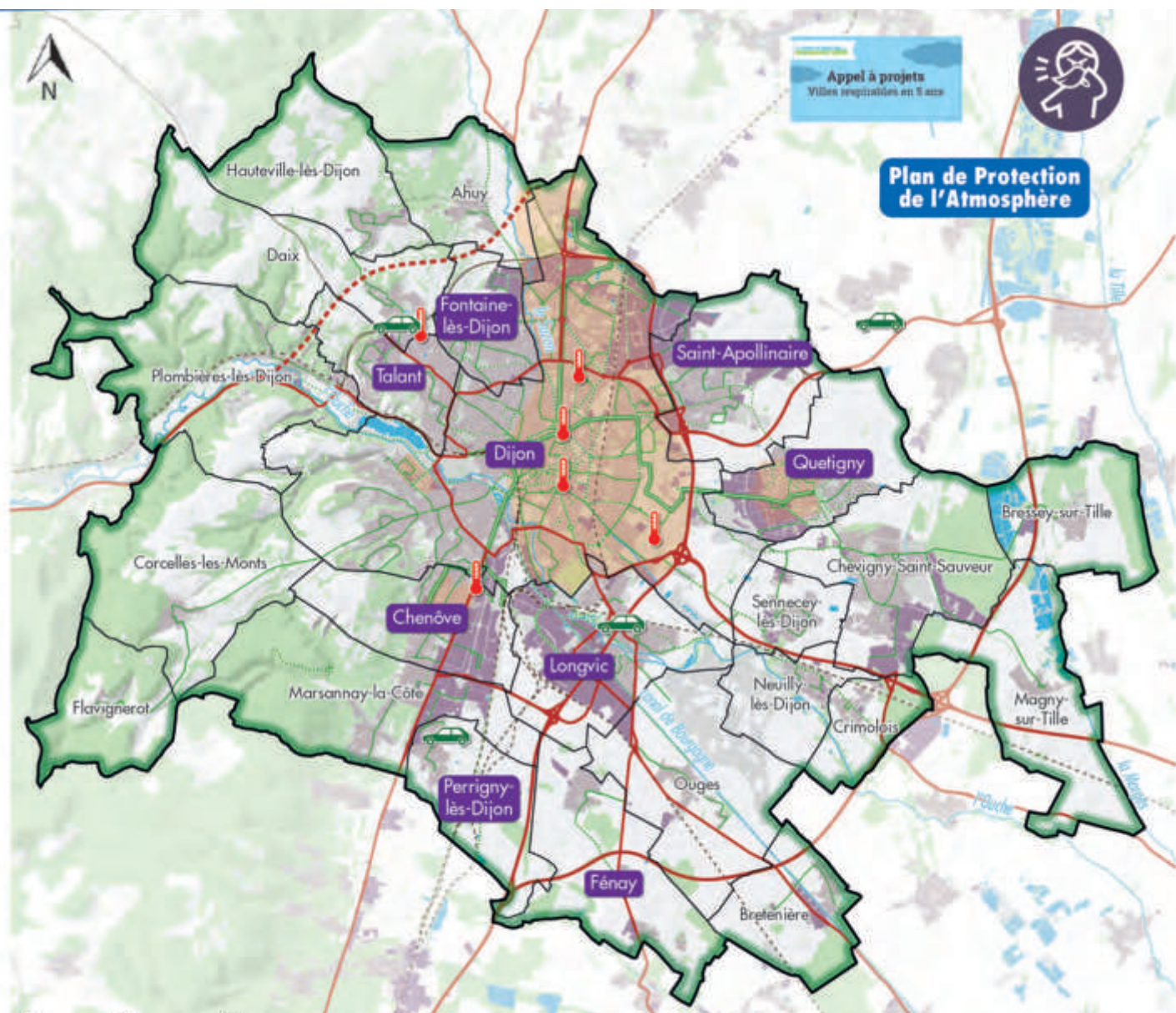
En lien avec l'observation de la présence de ces différents polluants sur l'agglomération, un Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) a été élaboré en 2014 sur l'agglomération dijonnaise. Il a pour objectif de définir des actions ayant pour but de réduire les émissions de polluants atmosphériques. Le Plan de Déplacements Urbains mais aussi le PCET Illico sur l'agglomération dijonnaise permettent également par leurs différentes actions d'agir en faveur de l'amélioration de la qualité de l'air. Le Grand Dijon est également lauréat de l'appel à projet « Ville respirable en 5 ans » lancé par l'Etat en 2015.

Enfin, la qualité de l'air peut aussi être dégradée pour une certaine part de la population par la présence d'allergènes et notamment de pollens. A Dijon en 2015, des pollens extrêmement allergisants ont ainsi été recensés et l'étude a montré une tendance continue à leur augmentation par rapport aux dernières années : ambrosie, graminées, cyprès ou encore bouleau.

Répartition des émissions de polluants par rapport aux secteurs d'activités



Source : Diagnostic du PCAET en cours d'élaboration



Sources : IGN, Grand Dijon, DRÉAL Bourgogne

Une agglomération attractive, sujette aux pollutions atmosphériques

Les déplacements routiers sources de la majorité des pollutions atmosphériques

— Un fret important et des mobilités pendulaires sur les axes routiers générateurs de pollutions atmosphériques

--- Une nouvelle rocade dijonnaise à surveiller

Des émissions polluantes liées aux constructions

Des zones bâties émettrices de polluants en lien avec le chauffage :

■ Zones industrielles et commerciales ■ Tissu à vocation principale d'habitat

■ Des réseaux de chaufferies émetteurs

Des impacts environnementaux non négligeables

⊗ Des impacts directs sur la santé : hausse des pathologies respiratoires et cardiovasculaires, diminution de l'espérance de vie

⊗ Des effets sur les milieux naturels : contaminations des sols, de l'eau et dépérissement des végétaux

Des dynamiques favorables à l'amélioration de la qualité de l'air et à la maîtrise des impacts

Une surveillance active

■ **Dijon** Un suivi prioritaire des communes en zones sensibles pour la qualité de l'air

📍 6 stations Atmos'air au sein du Grand Dijon, Balzac, Daix, Pasteur, Péjoces, Tarnier, Trémouille

Des leviers en faveur de l'amélioration de la qualité de l'air

■ Un couvert végétal qui participe au captage des polluants

■ L'existence d'un PPA sur le Grand Dijon

■ Le Grand Dijon, lauréate de l'appel à projet national « ville respirable en cinq ans » : des actions en cours de réflexion

Une politique de transports ambitieuse :

En communs et doux :

■ Tram

■ Réseaux de bus

■ Pistes cyclables

Des alternatives à l'utilisation du réseau routier :

■ Aires de covoiturage

UNE RESSOURCE EN EAU IMPACTÉE PAR LES ACTIVITÉS DU TERRITOIRE

Les ressources souterraines, notamment celles stratégiques pour l'eau potable, sont impactées par la présence de polluants (pesticides, nitrates, solvants chlorés...). Si la qualité chimique des eaux superficielles est globalement bonne sur l'ensemble des cours d'eau, leur état écologique est relativement dégradé. L'ensemble des activités du territoire exerce des pressions sur la qualité des ressources. Les polluants identifiés comme responsable de sa dégradation ont ainsi diverses origines.

Ils peuvent être d'origine industrielle et liés à des déversements accidentels ou des pollutions plus diffuses de substances dangereuses vers les milieux naturels. Des activités polluantes sont recensées notamment dans les zones d'activités de Chenôve et Longvic. Si les ICPE bénéficient aujourd'hui d'un suivi encadrant les rejets (79 conventions de déversements industriels étaient signées en 2015), et permettant de limiter les pollutions, il existe de nombreux petits établissements industriels dont les activités contribuent de façon non négligeable à une pollution plus diffuse. Il s'agit par exemple d'entreprise de traitement de surface, de pressing, d'activités mécaniques, d'entreprises agro-alimentaires... et qui maillent l'ensemble du territoire.

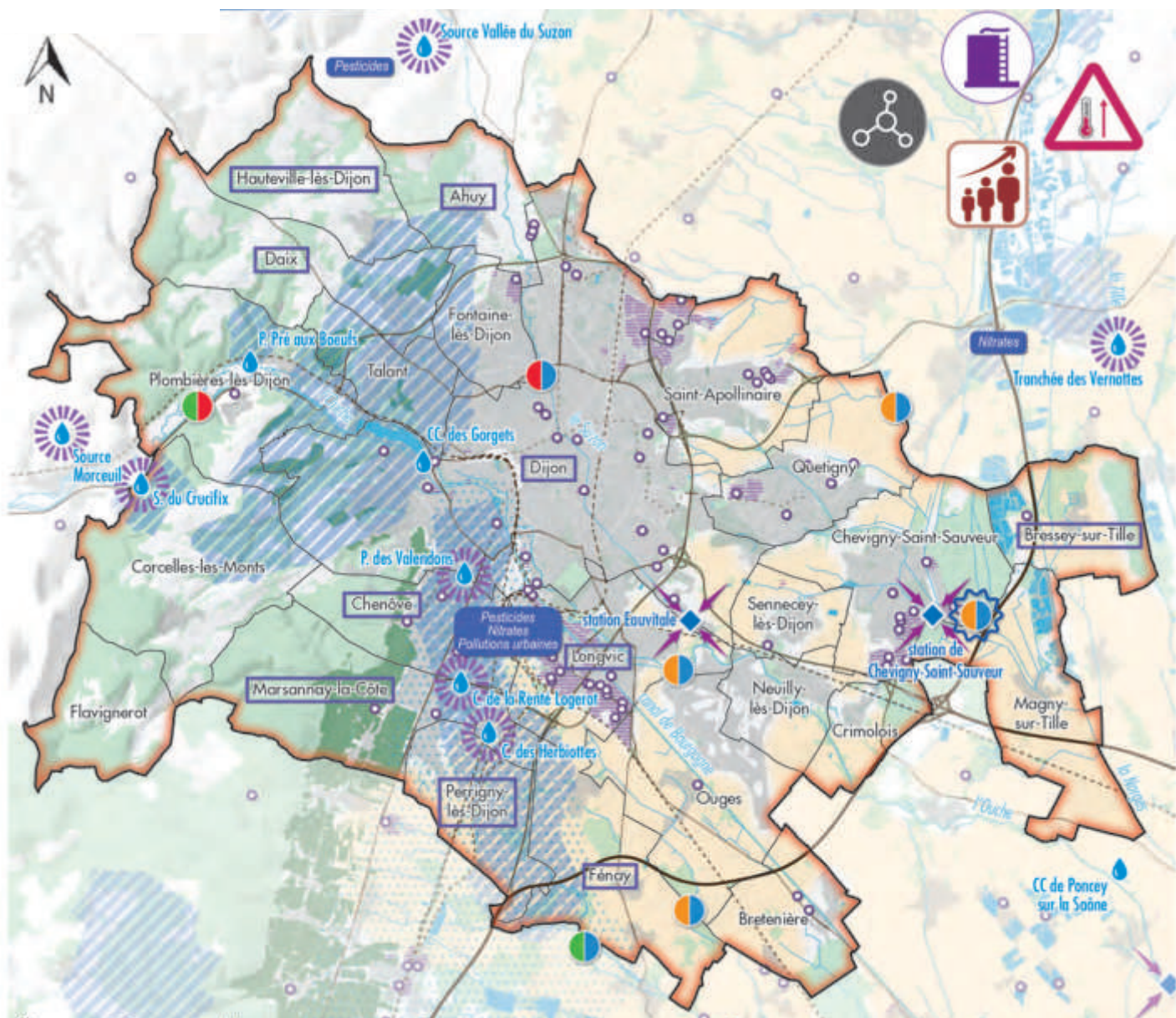
Les zones urbanisées contribuent également à la dégradation de la qualité des ressources en eau. Ces pollutions domestiques peuvent être dues à des défauts des réseaux d'assainissement, des surcharges d'installations entraînant des débordements mais aussi au ruissellement d'eaux pluviales non traitées... Sur le territoire du Grand Dijon, 53% des réseaux sont de type « séparatif » et la majorité des réseaux de type unitaire se situe sur la commune de Dijon. L'assainissement collectif est organisé par 6 délégations de service public. Le traitement des eaux usées est notamment assuré par la STEP Eau Vitale qui a traité en 2015 plus de 18 millions de m³ d'eaux usées en provenance de 16 communes dont 11 du Grand Dijon et qui présente des rendements performants. Le système est complété par la STEP de Chevigny-Saint-Sauveur qui a traité en 2015 plus de 2,3 millions de m³ d'eau en provenance de 9 communes dont 6 du Grand Dijon et qui assure des rendements conformes à la réglementation. Les dispositifs d'assainissement non collectif peuvent aussi être responsables de pollutions diffuses sur la ressource en eau. Seule la commune de Flavignerot est en assainissement non collectif total, toutefois un peu plus de 2 350 installations sont recensées actuellement sur l'ensemble du territoire. Aucun SPANC n'encadre à ce jour ces dispositifs qui font toutefois l'objet de contrôles. Ces derniers ont montré qu'une large part des installations présentaient des non-conformités et que certaines d'entre elles étaient d'ores et déjà raccordables au réseau collectif.

D'autre part, les pollutions liées aux activités agricoles intensives et à la viticulture, sont également importantes. Presque tous les cours d'eau sont concernés par la présence de pesticides et de nitrates issus des matières azotées et des produits phytosanitaires utilisés par ces activités.

Ces diverses pollutions ont des impacts importants sur la qualité de l'eau, notamment en termes d'alimentation en eau potable. Un travail important doit ainsi être engagé pour assurer la reconquête de la qualité des eaux sur les différentes ressources. Toutefois, même s'il reste ponctuellement des problèmes liés aux pesticides et aux nitrates, les eaux distribuées sont de bonne qualité. En effet, des moyens curatifs onéreux sont mis en place afin d'assurer un traitement adéquat. Le traitement de l'eau potable est assuré par 4 usines de traitement de l'eau brute.

Face à ce constat, plusieurs protections sont alors mises en œuvre. Concernant plus spécifiquement l'alimentation en eau potable, presque tous les captages utilisés sont concernés par un périmètre défini par Déclaration d'Utilité Publique (DUP), qui protège les ressources contre des pollutions accidentelles. Les trois captages de la nappe Dijon Sud sont en cours de régularisation.

Or une protection qualitative plus généralisée de la ressource apparaît nécessaire. Le classement du territoire en zone vulnérable (directive européenne sur les nitrates) permet notamment d'engager des mesures de réduction des pollutions diffuses d'origine agricole sur les ressources. D'autre part, dans le cadre du SDAGE et du Grenelle de l'Environnement, des captages prioritaires ont été identifiés. Ils doivent faire l'objet d'études approfondies sur leurs aires d'alimentation, accompagnées d'un programme d'action garantissant la restauration et la préservation de la ressource en eau. Deux captages sont identifiés par le SDAGE Rhône-Méditerranée sur le territoire du Grand Dijon : le puits Saulon à Perrigny-lès-Dijon et le puits Paquier du Potu à Féney. Ces derniers sont exploités par et pour l'adduction en eau d'EPCI voisins. Par ailleurs, plusieurs ressources du territoire et d'autres externes au Grand Dijon mais l'alimentant en eau potable, font l'objet de définition d'aires d'alimentation des captages.



Sources : IGN, Grand Dijon, DRÉAL Bourgogne
Réalisation : EVEN Conseil Août 2016

Un état dégradé des masses d'eau du territoire

- Etat écologique des masses d'eau : ■ Bon ■ Moyen ■ Médiocre
- Etat chimique des masses d'eau : ■ Bon ■ Mauvais
- Masse d'eau fortement modifiée
- De multiples types de pollutions relevés sur les masses d'eau souterraines

Des sources de pollutions aux origines diverses à réduire

- D'origine urbaine :**
 - Zone urbanisée, imperméabilisée où les polluants ruissellent et se concentrent
- D'origine industrielle avec des pollutions ponctuelles :**
 - Des zones d'activités artisanales et industrielles à prendre en compte
- D'origine domestique, pollutions diffuses :**
 - Les rejets des stations de traitement des eaux usées
 - Des installations d'assainissement non collectives encore présentes sur le territoire
- D'origine agricole :**
 - Des cultures intensives implantées sur la plaine agricole
 - Une viticulture s'inscrivant sur les coteaux
- Communes concernées en partie ou en totalité par un aquifère d'intérêt patrimonial et zones de sauvegarde

Des impacts importants sur l'adduction en eau potable

- Une forte pression sur la qualité des eaux brutes prélevées (captages)
- Une vulnérabilité en diminution de la nappe d'eau de Dijon Sud

Des perspectives aux incidences incertaines à prendre en compte

- Un accueil supplémentaire d'habitants et d'activités envisagé dans le cadre du développement du territoire
- De nouveaux micro-polluants représentant une menace à ne pas négliger : perturbateurs endocriniens, etc.
- Une dégradation de la qualité de l'eau attendue en raison du changement climatique

Des actions engagées pour la reconquête de la qualité de l'eau

- Le classement en zone vulnérable aux nitrates du territoire
- Des périmètres de captage qui assurent la protection de la ressource
- La définition d'aires d'alimentation de captage engagées sur certaines ressources
- Un suivi des rejets des principales activités industrielles potentiellement polluantes
- Des équipements de traitement des eaux usées, rénovés et performants

Outre la collecte sélective des déchets engagée depuis de nombreuses années sur le territoire, le Grand Dijon a déployé plusieurs solutions de valorisation à travers des équipements performants.

Ainsi, environ 9 400 composteurs individuels ont d'ores et déjà été distribués sur le territoire par le Grand Dijon permettant ainsi à chacun de gérer ses déchets verts et organiques. Des sites de compostage partagé ont également été mis en place notamment au sein des ensembles d'habitat collectif. Outre la réduction des quantités acheminées vers les sites spécialisés, ces opérations permettent de créer du lien social entre les habitants et usagers des sites tout en assurant la production de compost réutilisable dans les espaces verts communs.

Cinq déchetteries, dont certaines ont été réhabilitées dernièrement maillent également le territoire et permettent aux habitants d'apporter leurs déchets qui sont ensuite acheminés vers des filières spécialisées.

De plus, afin d'optimiser les quantités produites de déchets ménagers collectés chaque jour au sein de l'agglomération, le Grand Dijon s'est doté d'un centre de tri des déchets en 2007 permettant d'orienter de nombreux déchets vers les filières de recyclage adéquates. Ce dispositif évite des coûts de transfert importants ainsi que des

émissions de gaz à effets de serre, puisque ces déchets étaient auparavant exportés hors territoire afin d'assurer leur valorisation.

D'autre part, l'usine d'incinération a fait l'objet d'investissements conséquents permettant sa mise aux normes en termes de rejets (oxydes d'azotes, poussières, fumées...) et la création d'une unité de valorisation énergétique en 2012. La chaleur émise par les fours est ainsi récupérée et injectée dans le réseau de chaleur du Grand Dijon. Un turbo-alternateur, mis en place en 2007, permet quant à lui de produire de l'électricité grâce à la chaleur des fours.

Enfin, les déchets inertes notamment issus des chantiers, sont gérés localement par la présence au nord du territoire d'un centre d'enfouissement technique s'étendant sur une cinquantaine d'hectares.

Le Grand Dijon dispose ainsi d'équipements innovants valorisant les déchets notamment grâce à la production de chaleur. Cette gestion des déchets est aussi locale puisque que peu de transferts sont opérés vers d'autres territoires.

Compostage partagé, Quetigny



L'usine d'incinération des ordures ménagères du Grand Dijon



LE PROGRAMME « EAU VITALE » DU GRAND DIJON

Plusieurs constats ont fait émerger un programme de remise à niveau des services d'eau et d'assainissement sur le territoire au début des années 2000 : une ressource en eau fragile, notamment dans le sud dijonnais, des rejets d'eaux usées qui constituaient une menace réelle de pollution notamment en aval de l'agglomération dans le bassin de l'Ouche... L'objectif était ainsi de retrouver une qualité de l'eau potable distribuée ainsi que de réduire les pollutions sur l'environnement.

Ainsi, dès 2001, le programme « Eau Vitale », alors porté par le Syndicat mixte du Dijonnais qui disposait de la compétence, a mobilisé une enveloppe de plus de 130 millions d'euros. Deux sites majeurs ont été particulièrement ciblés par ce programme d'investissements mené en partenariat avec de nombreux autres acteurs (gestionnaires, exploitant, Agence de l'Eau...).

En 2005, la station d'eau potable de Marsannay-la-Côte a ainsi été inaugurée. Cette dernière permet, grâce à un système de filtration sur charbon actif d'assurer la qualité de l'eau potable distribuée.

D'autre part, les unités d'assainissement de l'agglomération ont bénéficié d'importants travaux. La station de Chevigny-Saint-Sauveur a été mise aux normes entre 2002 et 2004 et est

désormais dimensionnée pour 80 000 habitants sur l'est dijonnais. La reconstruction complète de la station de Longvic a aussi été engagée entre 2004 et 2007, et a permis de garantir un assainissement conforme aux normes et de limiter l'impact sur l'environnement et notamment les milieux naturels du bassin de l'Ouche. La STEP de Longvic est devenue une usine de traitement exemplaire, dimensionnée pour gérer les eaux usées d'une population de 400 000 habitants contre 250 000 précédemment. Des dispositifs innovants de traitement des eaux y ont par ailleurs été mis en œuvre.

Enfin, d'autres actions ont été et sont développées sur le territoire. Ainsi le remplacement progressif et systématique des branchements en plomb engagé dès 2003, ou encore l'interconnexion de différentes sources de production, ont permis de sécuriser l'approvisionnement du sud de l'agglomération, notamment entre Chenôve et Marsannay-la-Côte. Enfin, des investissements sont réalisés afin de préserver et protéger les ressources en eau du Grand Dijon. Le contrat de nappe sur la nappe du Dijon Sud et les différentes actions menées ont d'ores et déjà permis de retrouver une certaine stabilité sur cette ressource.

La station d'épuration de Longvic-Dijon

